

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**Délibération n°2019/170**

**OBJET :** FORTIFICATIONS : OUVRAGES MAGINOT DE ROCHE-LA-CROIX ET SAINT-OURS HAUT, TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE SECURISATION - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n°2017/212 du 25 juillet 2017, 2018/276 du 18 décembre 2018 et 2019/75 du 30 avril 2019 portant demande de financement pour des travaux de restauration et de sécurisation des ouvrages Maginot de Roche-la-Croix et de Saint-Ours Haut s'élevant à 138 553.08 € HT ;

VU l'arrêté attributif d'une subvention d'investissement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'azur d'un montant de 69 277.00 € HT ;

**CONSIDERANT** que le projet n'a pu bénéficier de subventions au titre du Contrat de ruralité et de la DETR ;

**CONSIDERANT** que le projet peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% soit 41 565.92 € auprès du Conseil Départemental 04 au titre du contrat départemental de solidarité ;

**CONSIDERANT** que le nouveau plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Dépenses : 138 553.08 € HT.
- Recettes : 138 553.08 € dont :

Libellés	Taux prévisionnel	Aides financières sollicitées
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	50%	69 276,54 €
CD04 contrat départemental de solidarité	30%	41 565,92 €
Autofinancement CCVUSP	20%	27 710,62 €
<b>TOTAL PROJET HT</b>	<b>100%</b>	<b>138 553,08 €</b>

**CONSIDERANT** la délibération n°2017/11-02 du conseil d'administration de l'Association de Valorisation du Patrimoine de la Vallée de l'Ubaye [AVPVU] validant la participation de ladite association à l'autofinancement de la CCVUSP à hauteur de 12 000 € pour ce projet ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP peut également se rapprocher de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, de la Fondation Pays de France et de la Fondation du Patrimoine et ainsi faire appel à d'autres participations pour alléger davantage sa part d'autofinancement en établissant des partenariats ou une souscription avec des structures intéressées au projet ;

VU l'avis favorable de la commission patrimoine réunie le 27 septembre 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- **ACCEPTE** la participation de l'AVPVU à l'autofinancement de la CCVUSP à hauteur de 12 000 € ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental 04 à hauteur de 30% du projet global HT soit 41 565.92 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à se rapprocher de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Provence Cote d'Azur, de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France et de la Fondation du Patrimoine ou d'autres structures pour solliciter des partenariats ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention, de partenariat, de souscription ;
- **AUTORISE** la présidente à lancer la consultation de cette opération selon la procédure adaptée, dès lors que les financements obtenus auront atteint à minima 70 % ;
- **AUTORISE** la présidente à signer les marchés à intervenir ;
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondant à ce plan de financement seront inscrits au budget 2020 de la CCVUSP ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace les délibérations n° 2017/212 du 25 juillet 2017, 2018/276 du 18 décembre 2018 et 2019/75 du 30 avril 2019 susvisées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

